

## SEANCE DU 21 OCTOBRE 2013

L'an deux mil treize le vingt et un octobre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le 14/10/2013, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Thierry BRUNET, Maire.

Etaient présents : Mrs BRUNET, MONTIER, DOREAU, Mme CHAVIGNY, Mme GUÉRIN Isabelle, Mrs GREMAT, VANDENDORPE, Mme GUÉRIN Magali, Mrs AVOLIO, MAURICE formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mrs MASSÉ, DURAND.

Madame Laurence CHAVIGNY est élue secrétaire.

\*\*\*\*\*

### PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Céline BERING a été recrutée par voie de mutation en qualité d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2013 afin d'assurer le secrétariat et l'accueil de la commune suite au départ de Madame Claudie CHAMPIGNY qui a fait valoir ses droits à la retraite au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Madame BERING est actuellement en poste à la mairie de Descartes.

### 2013/66 – CREATION DE POSTE d'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2<sup>ème</sup> CLASSE à temps complet 35/35<sup>ème</sup>

Le Maire expose au Conseil Municipal :

- Qu'en application de la Loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions relatives à la Fonction Publique Territoriale, il s'avère nécessaire de créer un poste d'Adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> Classe à temps complet, à raison de 35/35<sup>ème</sup> afin d'assurer le secrétariat et l'accueil de la commune,
- Que cet agent assurera les tâches qui lui seront confiées à raison d'une durée hebdomadaire de 35 heures,
- Que cet emploi sera pourvu en application du décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Le Maire requiert l'accord de l'assemblée délibérante afin de créer un emploi d'Adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> Classe à raison de 35 heures par semaine.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE : à l'unanimité

- de créer un poste de Adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> Classe à raison de 35/35<sup>ème</sup>.
- de pourvoir ce poste dans les conditions statutaires édictées par le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.
- de supprimer le poste de rédacteur territorial Catégorie B préalablement créé par délibération du Conseil Municipal en date du 04 juillet 2013.
- d'inscrire les sommes nécessaires au budget, chapitre 012 - article 6411.

### 2013/67 – DELIBERATION RELATIVE A LA MISE EN PLACE D'UN REGIME INDEMNITAIRE : Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT) Modification du versement

Le Maire expose au Conseil Municipal :

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 04 Juillet 2013 portant création de l'indemnité d'Administration et de Technicité par référence à celle prévue par le décret n° 2002-61 au profit des personnels des services technique et administratif, selon les montants de référence annuels réglementaires en vigueur et les coefficients votés (défini par le Maire),

Considérant qu'il convient de modifier que les indemnités consenties au titre du présent régime indemnitaire seront versées mensuellement par 12<sup>ème</sup> des taux individuels définis annuellement dans la limite du crédit global à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2013.

.../...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
DECIDE de verser mensuellement l'Indemnité d'Administration et de Technicité à l'agent recruté au 1<sup>er</sup> novembre 2013.

Les agents en poste sur la commune percevront l'IAT en décembre pour l'année 2013.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, l'IAT sera versée mensuellement à tous les agents.

### **2013/68 – TRAVAUX RESEAU EAUX PLUVIALES rue de Cambraye** **Choix de l'entreprise**

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal de la consultation écrite concernant les travaux d'évacuation des eaux pluviales de la rue de Cambraye.

Propositions faites par :

Entreprise JEROME Ballan	24 976,00 Euros HT
Entreprise VERNAT Loches	41 482,50 Euros HT
Entreprise THIBAULT Ports/Vienne	58 220,00 Euros HT

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de retenir la proposition faite par l'entreprise JEROME.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce se rapportant à cette affaire.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2013.

### **2013/69 – CHARTE FORESTIERE : Plantation d'arbres**

Le Maire expose au Conseil Municipal :

- Une des orientations de la charte forestière dénommée « Promouvoir les essences locales », en partenariat avec le Syndicat Mixte du Pays du Chinonais, les Croqueurs de Pommes et les collectivités a pour objectif « conserver et développer les vieilles fruitières locales ».
- Monsieur Raymond JAHAN, membre de l'association des Croqueurs de pommes se propose d'accompagner cette action sur la commune de Marcilly-sur-Vienne et d'être le référent technique. Il enseignera la technique de greffe, de plantation puis de taille de variétés anciennes d'arbres fruitiers aux agents techniques de la commune.
- Une surface d'environ 150 m<sup>2</sup> sera nécessaire à cette opération. Le terrain offrant les meilleures conditions se situe sur le terrain de jeux communal, rue de Cambraye.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE la création d'un conservatoire de variétés anciennes d'arbres fruitiers sur la partie Ouest du terrain de jeux communal.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce se rapportant à cette affaire.

### **2013/70 – RAPPORT ANNUEL 2012 sur le prix et la qualité du service du SMICTOM du CHINONNAIS**

Monsieur MAURICE Claudy, délégué suppléant, au SMICTOM du CHINONNAIS « Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères » présente le rapport annuel 2012 sur le prix et la qualité du service du SMICTOM conformément au décret n° 200-404 du 11 mai 2000.

Le Conseil Municipal n'apporte aucune observation particulière.

## QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors du contrôle technique du véhicule communal Renault, il a été constaté d'importants travaux de réparation. Une contre visite s'impose.

Le Conseil Municipal décide de ne pas réaliser de frais sur le véhicule et de porter une réflexion sur un prochain achat.

Préparation des décors de Noël 2013.

Suite à la réunion de commission portant sur un projet de panneaux signalétiques (commerces, bâtiments publics ...), le Conseil Municipal décide de finaliser le dossier ultérieurement.

DICRIM – PCS

Réunion de présentation aux membres du Conseil Municipal et correspondants de secteur le mardi 5 novembre 2013 à 20 heures.

Fait et délibéré les an, mois et jour susmentionnés.

Le Secrétaire,

Les membres présents,

Le Maire,